



FAMILLES DE FRANCE

Communiqué de presse

Paris le 22 juin 2021

Projet de loi relatif à la protection des enfants

Le projet de loi relatif à la protection des enfants a été présenté en Conseil des ministres, le 16 juin 2021.

- Familles de France salue la volonté de l'état de s'investir davantage dans la protection de l'enfance.

Familles de France restera vigilant sur l'avancement de ce dossier et suivra attentivement le travail parlementaire visant notamment le volet de la protection de l'enfant et l'accompagnement des parents.

- Cependant, Familles de France estime incompréhensible que l'Etat s'oriente, dans le projet de loi dit « 4D » (déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) du fait de la disparité des territoires, vers un désengagement de son rôle national de tuteur des pupilles de l'Etat, pour le transférer aux départements.

Familles de France dénonce la mise en place d'un tel système de gouvernance régional qui se traduirait par une rupture d'égalité des enfants.

Contacts Presse :

Chantal Huet, Présidente nationale de Familles de France - 0615748333

Mireille Lachaud, Présidente Pôle politique familiale à Familles de France - 0616586992

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90
E-mail : contact@familles-de-france.org – Site : www.familles-de-france.org



FAMILLES DE FRANCE

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org